



Séminaire “Le troisième paquet énergie:  
questions, opportunités, défis”

**Yvan Hella**  
**Administrateur d’Edora**  
**Professeur invité ULg**

**19 octobre 2011**



- **La politique énergie européenne**
  - Les grands objectifs
  - Les outils et les actes posés
  - Quelques articles directive 2009/72
- **La politique climat**
  - Le paquet climat
  - Quelques articles directive 2009/28
- **Que faut-il en penser?**
  - Quelques questions aux stakeholders



## Politique énergie européenne: grands objectifs

- Grand marché et libre échange
- Ceci permettra
  - Liberté choix consommateurs
  - Prix plus bas
  - Efficacité énergétique
  - Développement économique
  - Développement durable
  - Sécurité approvisionnement à LT
  - Développement énergies renouvelables



## Politique énergie européenne: les outils

- Pour y arriver il faut:
  - Accès réglementé des tiers au réseau
    - sans discrimination
  - Signaux économiques reflétant les coûts et incitant
    - à l'efficacité
    - à l'installation de nouvelles capacités
    - au développement/modernisation réseau
  - Régulateur indépendant



## Politique énergie européenne: actes et étapes

- Années 50: Favoriser échanges entre pays
- Années 90: Libéraliser les marchés
- II<sup>ème</sup> paquet
  - 2000: Lisbonne volonté d'accélérer
  - 2004: libéralisation marché clients non résidentiels
  - 2007: libéralisation marché clients résidentiels



## Politique énergie européenne: actes et étapes

- **III<sup>ème</sup> paquet:** Présenté janvier 2007, adopté le 13 juillet 2009
  - consolidation du **statut indépendant du gestionnaire de réseau** de transport
  - renforcement des compétences et de l'**indépendance des instances de régulation** nationales sur le marché de l'énergie ;
  - création d'une **Agence pour la collaboration entre les régulateurs**
  - création d'un **gestionnaire européen de réseaux de transport**, une nouvelle organisation compétente pour promulguer des règles dans certains domaines spécifiques
  - adoption d'une série de mesures supplémentaires concernant, entre autres, la **sécurité d'approvisionnement** et la **protection des consommateurs**, la **transparence** ainsi qu'un système favorable pour les nouvelles infrastructures

15 ans après 1<sup>ère</sup> directive 1996, ces thèmes sont-ils réellement neufs ou est-ce la reconnaissance voilée d'un échec?



## Politique énergie européenne

### Directive marché 2009/72: GRT et GRD

- Interdit de refuser raccordement pour GRT (art 23)
  - Ni pour raisons capacité
  - Ni pour raisons coûts
  - Par extension = pour GRD?
- Peut refuser accès pour raison de capacité (art 32)
  - GRT/GRD fournit justification nécessaire
  - GRT/GRD fournit info sur renforcement réseau nécessaire
- GRT et GRD garantissent à long terme de répondre aux demandes raisonnables de transport/distribution (art 12, art 25)
- Priorité ER lors de l'appel par GR (art 15)/pour GRD, l'état peut imposer priorité (art 25)



## Politique énergie européenne Directive marché 2009/72: le Régulateur

- Le régulateur :
  - Contribue à assurer l'intégration de la production « d'électricité, à grande et à petite échelle , à partir de sources renouvelables et de la production distribuée en réseau transport et distribution » (art 36 d)
  - Facilite l'accès au réseau de nouvelles capacités de production (art 36 e)
  - Fait en sorte que utilisateurs et gestionnaires réseau reçoivent incitations suffisantes à CT et LT pour améliorer performances réseaux et favoriser intégration marché (art 36 f)





- La politique énergie européenne
  - Les grands objectifs
  - Les outils et les actes posés
  - Quelques articles directive 2009/72
- **La politique climat**
  - Le paquet climat
  - Quelques articles directive 2009/28
- Que faut-il en penser?
  - Quelques questions aux stakeholders



## Politique climat: le paquet climat

- Package climat de la commission européenne pour 2020 (janvier 2008)
  - 20% réduction émissions gaz à effet de serre par rapport 1990 (-30% si accord international)
  - 20% de la consommation finale d'énergie provenant **d'énergies renouvelables.**
  - 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique



## Politique climat: grands principes

- Promouvoir les ER parce qu'elles contribuent au
  - Développement local
  - Indépendance énergétique
  - Sécurité d'approvisionnement
- En association avec efficacité énergétique
  - Rend objectif ER plus facilement accessible
- Objectifs contraignants pour garantir visibilité investisseur
- Aide publique nécessaire pour arriver aux objectifs
- Evaluation des investissements en prenant en compte
  - Externalités – émissions évitées
  - Futures économies d'échelles –réductions coûts futurs



## Politique climat: directive 2009/28 (art 16)

- Accès et appel prioritaire ER
- Obligation de minimiser l'effacement des SER
  - Si effacement: GR doivent rendre compte au régulateur et indiquer les mesures correctives qu'ils comptent prendre en vue d'empêcher toute réduction inappropriée.
- Règles transparentes de prise en charge et de partage des coûts des adaptations techniques (connections, renforcement, gestion, codes réseau...):
  - Objectif: intégrer les nouveaux producteurs ER
  - Critères objectifs, non discriminatoires et transparents
  - Tiennent compte de tous les coûts et avantages



## Politique climat: directive 2009/28 – Règles de partage des coûts et avantages des adaptations techniques (art 16)

- Les états veillent à ce que **les tarifs de T et D n'engendrent aucune discrimination** à l'égard de l'E-SER et prennent en compte la situation particulière des régions périphériques ou à faible densité de population.
- Les règles peuvent prévoir **différents types de connexion**
- État peut obliger le GRT et les GRD à supporter (tout ou partie) les coûts des adaptations techniques ... de manière à **assurer l'intégration des nouveaux producteurs**;
- Règles de partage des coûts doivent prendre en compte les **avantages** des nouvelles connexions pour les utilisateurs ultérieurs ou initiaux et les GRT + GRD;
- Tarifs doivent tenir compte des **coûts évités** grâce ER (ex: utilisation directe du réseau BT)



## Politique climat: directive 2009/28

- Objectifs contraignants
  - Belgique: 13<sup>0</sup>% énergie renouvelable 2020
  - = au moins 20 à 30<sup>0</sup>% de électricité SER
  - Disparités régionales



- La politique énergie européenne
  - Les grands objectifs
  - Les outils et les actes posés
  - Quelques articles directive 2009/72
- La politique climat
  - Le paquet climat
  - Quelques articles directive 2009/28
- **Que faut-il en penser?**
  - **Quelques questions aux stakeholders**



## Que faut-il penser?

- Quelques questions aux stakeholders

- Disposons nous d'un *competitive european wholesale market* 15 ans après la 1<sup>ère</sup> directive (1996)?
- Juxtaposition de marchés nationaux avec acteurs historiques dominants sur leur marché et price makers, ou marché européen?
- Pq de simples intermédiaires s'approvisionnant sur *wholesale market* peuvent-ils concurrencer sur le *B retail market* les fournisseurs liés aux gros producteurs? N'est-ce pas pcq les quelques gros producteurs ont habilement choisi de faire l'essentiel de leur marge sur le *wholesale market* en tirant ce dernier à la hausse, ne laissant qu'une concurrence marginale via la chaîne de commercialisation?





Que faut-il penser?

- Quelques questions aux stakeholders (2)
  - Les investissements à long terme en P sont-ils suffisants?
  - Pq a-t-on des prix élec aussi volatiles dans un pays où 55% de la production est encore d'origine nucléaire?
  - Pq le régulateur constate-t-il l'existence d' indices de prix électricité dangereux pour le consommateur sans les interdire?



## Que faut-il penser?

- Quelques questions aux stakeholders (3)
  - Signaux *cost+* incitatifs pour les GR?
  - l'apparition de tarifs pluriannuels est-elle un pas vers un *price cap*?
  - Les GR disposent-ils des cash flows et ressources financières suffisants pour investir? Quid de la possibilité de rentabilité plus élevée pour projets d'intérêt national ou européen?
  - RAB élevées et amortissements faibles = bonne politique du régulateur?



## Que faut-il penser?

- Quelques questions aux stakeholders (4)
  - Cascade or not Cascade entre GRT et GRD? Qui supporte les risques des impayés pour les coûts de transport « cascades » aux clients raccordés aux GRD? GRD= client du GRT ou simple agent transférant les services de transport au client final?
  - Le régulateur et les GR prennent-ils des mesures effectives permettant de promouvoir les énergies renouvelables ou recevons-nous des signaux économiques contradictoires et destructeurs de valeur ?
  - Pq la transposition en droit belge prend-elle une fois encore tellement de temps?



La parole est aux orateurs...